



PROVINCE DE QUÉBEC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE,
TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE**

12-292-20	Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 797-3 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la ville de Montréal sous le numéro 04-047 afin de modifier le Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur nord
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 797-3 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la ville de Montréal sous le numéro 04-047 afin de modifier le Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur nord*;
- dépose le projet du Règlement numéro 797-3.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Me Jennifer Ma, notaire
Greffière
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue